



MUNICIPALITE DE LONAY

**PREAVIS N° 02 / 2019
AU CONSEIL COMMUNAL**

**Demande de crédit de Fr. 85'000.- pour le
réaménagement de l'arrêt de bus
« Lonay, Parc »**

Délégué municipal : M. Jean-Charles Détraz

Lonay, le 18 février 2019 JCD/edc/lw

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Suite à l'introduction des bus articulés sur la ligne 735 du réseau MBC (Transports de la région Morges-Bière-Cossonay), diverses remarques des utilisateurs sont parvenues à la Municipalité. Celle-ci a souhaité repenser la zone sur laquelle se trouve l'arrêt « Lonay, Parc », à proximité de la halle de sports.

L'arrêt de bus « Lonay, Parc » est desservi par deux lignes MBC :

- La ligne 705 (Lonay, Parc – EPFL Piccard, Ecublens)
- La ligne 735 (Morges, Gare – Cossonay, Centre)

La configuration actuelle ne permet pas la cohabitation de ces deux lignes dans la zone d'arrêt. A noter que ce conflit intervient régulièrement au cours de la journée.

Il est, donc, nécessaire de réaménager cette zone afin de permettre le mouvement des bus et assurer la montée et descente des passagers en toute sécurité, hors de la zone de circulation des véhicules automobiles.

2. Situation existante

2.1 Secteur du projet

La zone en question se situe devant la salle omnisports, à l'endroit actuel de l'arrêt de bus « Lonay, Parc ».



Figure 1 : Situation générale du projet

A ce jour, l'arrêt de bus fait office de terminus pour la ligne 705. Ainsi, à chaque fin de rotation, le bus 705 effectue une halte de plusieurs minutes avant de repartir pour une rotation.

Cette position d'attente fait que le bus de la ligne 735 qui, n'est que de passage, ne peut pas accéder à l'arrêt de bus et se voit donc obligé de s'arrêter sur la chaussée pour déposer les passagers et continuer (Figure 2).

De plus, depuis l'introduction des bus articulés sur la ligne 735, il ne leur est pas possible de faire le tour de l'îlot central.



Figure 2 : Situation initiale

Que ce soit dans un sens ou dans l'autre, cette situation contraint le bus 735 à faire embarquer ou débarquer les passagers dans une zone particulièrement inadéquate. En effet, le bus à l'arrêt condamne le passage piéton et provoque un risque supplémentaire.

3. Présentation du projet

Le but est de réaménager cette zone afin de garantir le passage du bus 735 lorsque le 705 est en position d'attente (terminus) et d'assurer la dépose des passagers du 735 dans les deux sens.

Le projet propose d'élargir la zone des arrêts de bus de 2 m, passant ainsi à 7 m, comme l'illustre la Figure 3. Cette configuration permettra aux deux lignes de bus de pouvoir se croiser, lorsque le bus 735 roule en direction de Cossonay, respectivement de dépasser lorsqu'il roule en direction de Morges. En outre, cela permettra d'offrir un quai d'embarquement à la ligne 735 dans le sens Morges-Cossonay.



Figure 3 : Plan de situation du projet

Ainsi, le projet crée une véritable zone d'arrêt de bus sécurisée. Dans la mesure du possible, les deux arbres présents au centre de l'îlot seront maintenus.

Pour ce faire, il est prévu de mettre à niveau le trottoir devant les escaliers afin d'obtenir un quai d'embarquement sur l'ensemble de la longueur. L'îlot central sera modifié avec, au nord, la création d'un nouveau trottoir qui fera office de quai d'embarquement avec une sur largeur et une sur hauteur créées pour l'accès des personnes à mobilité réduite (PMR). De plus, un trottoir sera construit du côté Ouest de l'îlot afin de créer une continuité piétonne entre le passage piéton et le chemin du Parc.

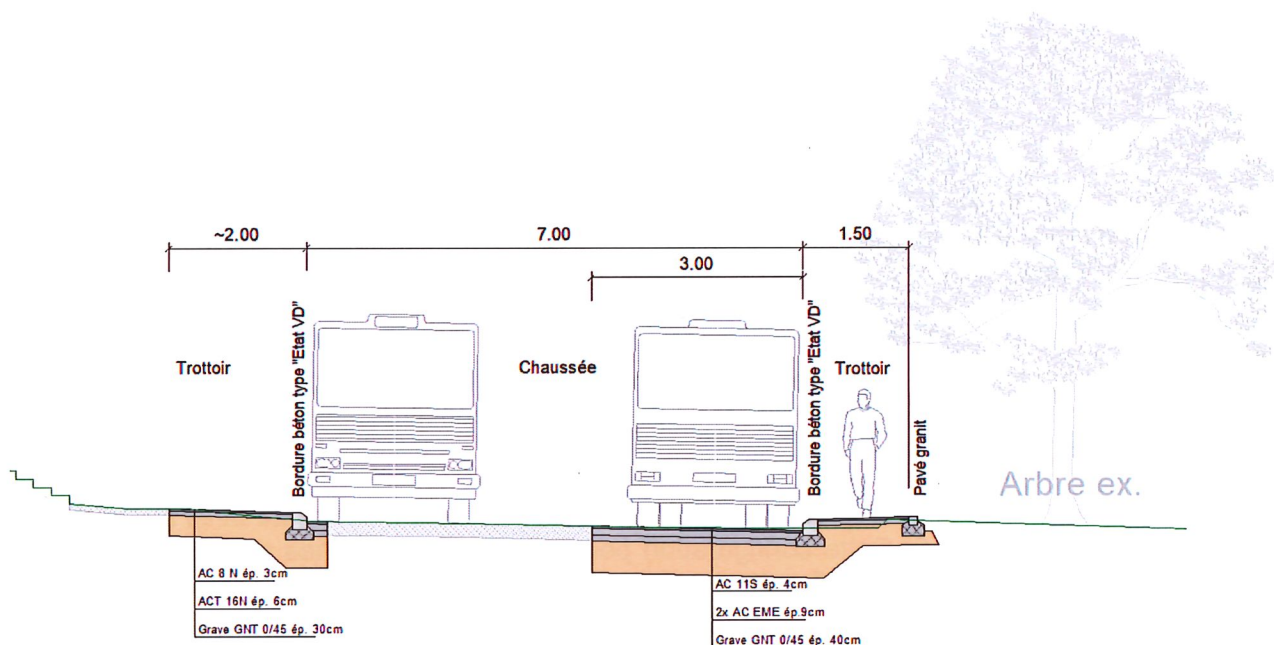


Figure 4 : Coupe-type A-A

L'emplacement de la nouvelle zone d'arrêt sera terrassée puis construite avec une épaisseur de grave non-gélive de 45 cm pour l'encaissement, deux couches de 9 cm d'enrobé AC EME C1 et C2 pour la couche de fondation et un tapis 11S de 4 cm pour la couche de roulement pour répondre aux sollicitations.

Le nouveau trottoir sera construit avec une superstructure composée de 30 cm de grave GHT 0-45, 6 cm d'enrobé ACT 16N et de 3 cm de tapis AC 8N. Il fera 1.50 m de large et sera délimité par une bordure type Etat de Vaud.

Pour finir, il est question d'adapter l'entrée de l'arrêt de bus le long de la route de Bremblens afin de faciliter le mouvement des bus articulés en provenance de Cossonay.

4. Planning prévisionnel

Le planning intentionnel du projet est indicatif :

- | | |
|--|-------------------|
| • Votation du crédit par le Conseil Communal | avril 2019 |
| • Début des travaux | mai-juin 2019 |
| • Fin des travaux (hors tapis) | juin-juillet 2019 |

5. Devis des travaux

Le devis a été établi sur la base de la rentrée des soumissions organisées en conformité avec la loi sur les marchés publics.

Solde réaménagement arrêt de bus

Travaux de génie civil	Fr.	72'000.-
Marquages et signalisation	Fr.	3'000.-
Honoraires d'ingénieurs (études et DT)	Fr.	10'000.-
Total du projet TTC	Fr.	85'000.-

Les montants ci-dessus contiennent 10 % de divers et imprévus.

6. Financement et amortissement

6.1 Demande de crédit

Désirant créer cet aménagement routier, la Municipalité sollicite un crédit d'investissement de Fr. 85'000.-.

6.2 Financement

Ce projet sera financé par les liquidités disponibles.

6.3 Amortissement comptable

Le montant total de ce préavis sera amorti par la réserve générale.

7. Conclusion

Ce projet, issu de discussions entre la Municipalité, les MBC et le bureau d'études concrétise l'intention de réaménager l'arrêt de bus « Lonay, Parc » afin d'assurer la sécurité des passagers lors des transbordements et d'améliorer la fluidité du trafic automobile dans cette zone.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE LONAY

vu le préavis n° 02 / 2019 de la Municipalité,

vu le rapport de la Commission des finances chargée de son étude,

vu le rapport de la Commission ad hoc chargée de son étude,

considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

DECIDE

- d'adopter le préavis relatif à un crédit pour le réaménagement de l'arrêt de bus « Lonay, Parc »
- d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux tels que décrits dans le point 3 du présent préavis ;
- de lui accorder à cet effet un crédit de Fr. 85'000.- comme décrit au point 5,
- de le financer par les liquidités disponibles et de l'amortir par la réserve générale.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 18 février 2019.

Municipal responsable

Jean-Charles Détraz

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :  P. Guillemin

La Secrétaire municipale :  C. Carrara



Première séance de la Commission ad hoc le 6 mars 2019 à 20 h 00 à l'administration communale

Membres :

Alessandra Ducret, Laurence Derungs, Marilyn Napoli, Maryline Sordet, Antoine Galland, Adrian Gloor, Gaspard Guillemin.

Première séance de la Commission des finances le 5 mars 2019 à 20 h 00 à l'administration communale

Membres :

Anne France Bischoff, Sonia Mathey, Patricia Klemke Moser, Isabelle David Schmidt, Michel Bardelloni, Steve Gasser, François Maendly.